

L'Etat français se prépare à l'accident nucléaire

5 février 2014 / Hervé Kempf (Reporterre)



Les autorités se préparent à la possibilité d'un accident nucléaire grave, par un Plan qui vient d'être publiée. Eventualité à envisager : « *Une zone de territoire peut se trouver polluée pour plusieurs décennies et, dans certains cas, n'autorisant pas la présence permanente de personnes* ».

Un accident nucléaire grave est France est maintenant officiellement reconnu comme une possibilité à laquelle il faut se préparer : c'est le sens du « *Plan national de réponse 'Accident radiologique ou nucléaire majeur'* » publié le 3 février par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité intérieur.

On est surpris que la nouvelle ait suscité peu d'échos. Mais c'est ainsi.

Ce plan, qui décline sur cent-dix-huit pages et huit scénarios la conduite à tenir en cas d'accident grave, est une nouvelle étape dans la lente reconnaissance de la vraisemblance du pire.

Tchernobyl, en 1986, n'avait pas fait broncher la nomenklatura nucléariste.

Les choses ont commencé à changer à la suite de la submersion partielle de la centrale du Blayais (Gironde), fin 1999 : la France était alors passé à deux doigts *d'une catastrophe nucléaire*.

Dans les années qui suivirent, la possibilité qu'un accident grave advienne commença à être officiellement envisagée : la France constituait en 2007 un « *Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique* » (Codirpa). Celui-ci a réfléchi aux « *questions qui nécessitent une anticipation* », par exemple, celle-ci : « *Dans le cas où les pouvoirs publics retiendraient un éloignement des populations, du fait des doses susceptibles d'être reçues, le statut des territoires concernés devra être précisé : - l'éloignement des populations a-t-il le statut de simple recommandation ou entraîne-t-il une interdiction absolue de séjour ? – dans l'hypothèse où l'éloignement est impératif, comment s'assurer du respect de l'interdiction de séjour sur les territoires concernés ?* » (Codirpa, Synthèse générale, document de travail, version du 21 novembre 2007). Il semble que ce document ne soit plus accessible sur internet, c'est pourquoi nous le plaçons ici en téléchargement :



La catastrophe de Fukushima, en 2011, allait encore faire avancer la prise de conscience du danger. Le directeur de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), Jacques Repussard, indiquait ainsi début 2012 : « *Nous devons accepter que l'impossible puisse se produire* ».

Le plan actuel – qui émane d'un organisme de nature militaire – manifeste donc au grand jour ce à quoi il faut se préparer.

Il ne saurait être plus clair :

► en ce qui concerne la santé : « *Un accident nucléaire non maîtrisé peut avoir des conséquences, du fait des effets immédiats de l'accident (décès, atteintes traumatiques, irradiation), mais aussi du fait des effets à long terme qui peuvent conduire à augmenter le risque de survenue de pathologies radio-induites (certains cancers par exemple)* » ;

► en ce qui concerne la condamnation de certains territoires : « *Une zone de territoire peut se trouver polluée pour plusieurs décennies et, dans certains cas, n'autorisant pas la présence permanente de personnes* ».

Les responsables politiques français devraient maintenant dire clairement si le maintien de l'appareil nucléaire du pays mérite qu'on prenne le risque de voir, comme en Biélorussie ou dans le nord du Japon, des milliers de kilomètres carrés du pays interdits à la vie humaine pour des décennies.

.....

Plan national : document à télécharger :





- Carte des sites nucléaires en France pouvant donner lieu à un accident (source : Plan national).

Source : *Reporterre.*

Lire aussi : *Tricastin : en cas d'accident nucléaire, priez ! Parce que les autorités seront dépassées.*

Pour une information libre sur l'écologie, soutenez *Reporterre* :



- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-Etat-francais-se-prepare-a-l>